

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 05 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance: Christelle ERGO

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents:

Excusés: Olivier THIBAUT, Bruno BROIDIOI

Représentés:

- * Retrait de compétence de la "gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et loisirs attenant" à la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe,
- * Subvention au RASED,
- * Convention de répartition intercommunale des charges des écoles avec Cerisiers,
- * Taillage des haies,
- * Devis de la SAUR pour le branchement du gîte communal et décision modificative y afférente,
- * Démission du 2nd adjoint, son remplacement dans les syndicats et commissions communales,
- * Questions diverses :
 - rappel pour le 11 novembre
 - remerciement pour le versement de subventions
 - chats errants
 - rapport sur la qualité de l'air de l'école

Le procès-verbal de la précédente séance du 27 juillet 2021 est adopté à l'unanimité avec la remarque suivante : en questions diverses : un conseiller propose d'installer dans le lotissement, et non pas aux entrées du village, un panneau "attention aux enfants".

Délibérations du conseil:

Retrait de compétence CCVPO (2021 DE 27)

La Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe décide de ne plus exercer la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant » et de restituer cette compétence à la commune.

La Municipalité de Courgenay souhaite reprendre cette compétence afin de procéder à des aménagements et des réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ce retrait de compétence..

Subvention au RASED (2021 DE 28)

Mme le Maire donne lecture de la lettre envoyée par le RASED St Exupéry (Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en Difficultés).

Selon la convention (reconduite tacitement chaque année) qui lie les écoles aux RASED, 1.20€ par élève scolarisé dans la commune est demandé et sera versée à la commune centralisatrice de Cerisiers.

La participation est calculée sur l'année scolaire 2020/2021 et s'élève à 21,60€ (18 élèves x 1,20€), le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à verser la subvention demandée.

Convention de répartition des charges des écoles avec Cerisiers 2021-2022 (2021 DE 29)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes 2021-2022 transmise par la commune de Cerisiers.

1 enfant de Villechétive fréquente l'école de Cerisiers pour l'année scolaire 2021-2022 dont le coût s'élève à 1 050 € par an.

Le Conseil Municipal accepte la convention pour frais scolaires 2021-2022 de la commune de Cerisiers.

Taillage des haies (2021 DE 30)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour que les particuliers entretiennent leurs haies et arbres donnant sur la voie publique. Une procédure peut être mise en place pour l'instauration d'amende administrative en matière d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine publics.

Cette procédure commence par la mise en place d'un arrêté général concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour la mise en place d'une procédure afin que l'élagage et l'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine publics soit effectué.

Devis de la Saur pour le branchement du gîte communal et décision modificative y afférente (2021 DE 31)

Madame le Maire donne au Conseil Municipal le devis de la SAUR d'un montant de 2 120,89 € pour le branchement du gîte communal avant le début des travaux et indique qu'il va manquer des crédits sur l'opération "gîte communal".

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la SAUR pour ce branchement et vote les suppléments de crédits pour le paiement du branchement.

Démission du 2nd adjoint, remplacement dans les syndicats et commissions communales (2021 DE 32)

M. Bruno BROIDIOI, 2nd adjoint, a déposé en mairie le 30 septembre une copie de sa lettre de démission d'adjoint et de conseiller municipal auprès de la Préfecture. N'ayant toujours pas de réponse de la Sous-Préfecture à ce jour, il ne peut être délibéré sur ce sujet aujourd'hui.

Questions diverses :

- * 11 novembre : rappel de la cérémonie
- * Remerciements de 2 associations qui ont reçu une subvention communale : Gymnastique de Cerisiers et la Fondation du Patrimoine
- * Chats errants : après avoir pris contact avec l'association "Chat libre" de Courgenay et vu le coût par chat, la décision d'adhésion sera prise plus tard
- * Rapport sur la qualité de l'air : un contrôle de la qualité de l'air a été effectué dans la salle de classe et la cantine. Les résultats ne sont pas satisfaisants. En attente de proposition par le SDEY pour y remédier.
- * Défribrillateur : une seule proposition nous est parvenue. Nous allons contacter d'autres entreprises afin de choisir le mieux-disant.
- * Travaux du gîte: présentation des nouveaux plans et du descriptif sommaire des travaux. Le Conseil Municipal est d'accord avec les nouveaux plans. Le descriptif sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- * Petit journal : réunion mercredi 10 novembre à 19h pour commencer son élaboration.
- * Arbres du parking, route de Vaudeurs : Ils seront coupés le vendredi 12 novembre après-midi
- * Luminaire de la place de la mairie devrait être plus incliné car il est gênant pour les automobilistes venant de la route de Laborde
- * Rack à vélo à l'école : une installation est à étudier
- * Décoration de Noël : concours ouvert à tous avec remise des prix aux vœux du Maire
- * Décor Noël + boîte aux lettres du père Noël seront installés sur la place, à côté de la mairie.
- * Un conseiller demande que les compte-rendus soient envoyés suite à la réunion plutôt qu'avant la réunion suivante.
- * Feuilles dans la cour de l'école : rendez-vous du Conseil Municipal dimanche 7 novembre à 10h pour les ramasser.

Séance levée à 22 h 50